

ATTENTION : Les modifications sont notées en rouge par rapport à la marne papier envoyée dans les écoles

Dorénavant, une seule fiche de 30 vœux rédigée par voie télématique entre le 23 mars et le 7 avril. Elle sera utilisée pour les nominations au cours des différentes phases du mouvement (mai, juin, août). Il n'y aura pas d'autres rédactions de vœux ensuite !

Vous pouvez donc demander au 1er mouvement :



- 1) Vœux nominatifs de poste :** Tout poste d'adjoint identifié (n° de poste) dans une école.
- 2) Vœux sur des communes :** **Attention le serveur vous permet distinguer adjoint élem et adjoint mat**
ex : REIMS n° 1676. Si vous saisissez ce code, vous pouvez obtenir un poste de type adjoint élémentaire dans n'importe quelle école de Reims.
- 3) Vœux sur des regroupements de communes :** **Attention le serveur vous permet de distinguer adjoint élem et adjoint mat**
ex : EPERNAY urbain écoles élémentaires n° 1710 si vous saisissez ce code, vous pouvez obtenir un poste de type **adjoint élémentaire** dans n'importe quelles écoles de ce regroupement de communes (Epernay, Dizy, Magenta, Mardeuil, Moussy, Pierry)
ex : AXE REIMS/CHALONS n° 1699, si vous saisissez ce code, vous pouvez obtenir un poste de type **adjoint maternelle** dans n'importe quelle école de ces communes (Puisieulx, Sillery, Beaumont sur Vesles, Les petites Loges, Vaudemange).
- 4) Vœux sur des secteurs de communes = Secteurs** (sauf Sézanne et Ste Ménéhould)
ex : EPERNAY urbain écoles élémentaires n° 1661. Si vous saisissez ce code, vous pouvez obtenir un poste de type **adjoint élémentaire** dans n'importe quelles écoles de la ville d'Epernay.
Ex : EPERNAY urbain écoles maternelles n° 1664. Si vous saisissez ce code, vous pouvez obtenir un poste **d'adjoint maternelle** dans n'importe quelles écoles de la ville d'Epernay.

NE PAS CONFONDRE LORS DE LA SAISIE LES N° ECOLES, COMMUNES ET SECTEUR DE L'ANNEXE 4 AVEC LE N° DE POSTE SOUHAITE PROPOSE PAR LE SERVEUR

5 → Vœux sur un poste de « titulaires de secteur de circonscription »

Nouveauté ! 43 postes de ce type seront attribués à titre définitif. Ce seront des postes composés sur une zone urbaine, dans une circonscription. Leur composition, susceptible de changer chaque année, ne sera pas connue lors de votre saisie des vœux. Dans chaque circonscription, l'IEN sera chargé de vous attribuer un couplage. Les modalités d'attribution restent à définir, mais il apparaît que le barème ne sera qu'indicatif. Les IEN pourraient se réserver le droit de profiler certains couplages et de les attribuer à leur guise ! Nous avons réaffirmé lors d'une réunion à l'Inspection académique le 13 mars notre opposition à ce manque de transparence préoccupant pour l'équité.

La philosophie de ce mouvement 2009 est clairement exprimée par l'IA :

"l'affectation du plus grand nombre possible d'enseignants sur des postes à titre définitif".

Pour ce faire, une arme redoutable existe : la fiche de vœux unique ! Pour mémoire, lors des mouvements précédants, les collègues non affectés à l'issue du 1er mouvement établissaient une nouvelle fiche de vœux. Avec la fiche de vœux unique, les écueils sont nombreux.

par exemple :

- Vous élargissez vos vœux à des secteurs éloignés et vous risquez d'être nommés à titre définitif sur un de ces secteurs dès mai. Vous ne participez donc pas à la phase d'ajustement (ex second mouvement) ce que recherche le ministère !
- Vous vous limitez à formuler des vœux sur le secteur que vous désirez, vous n'obtenez rien à la CAPD de mai et l'administration n'a que peu de renseignements pour vous nommer lors des phases d'ajustement.

***Attention :** Tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Pour la saisie, libre à vous de choisir l'ordre de vos préférences